



RÉPUBLIQUE
FRANÇAISE

Liberté
Égalité
Fraternité

BOAMP.fr

Bulletin officiel des annonces des marchés publics

Avis de marché

Attention : les informations contenues dans l'extrait PDF peuvent dans certains cas ne pas présenter le texte intégral de l'annonce. Les extraits PDF des annonces du BOAMP ne constituent pas le format officiel, pour consulter le texte intégral au format officiel du présent avis, cliquez sur <https://www.boamp.fr/pages/avis/?q=idweb:24-65180>

Département(s) de publication : **13**

Annonce n° **24-65180**

Services

Section 1 - Identification de l'acheteur

Nom complet de l'acheteur : Métropole Aix-Marseille-Provence

Type de Numéro national d'indentification : SIRET

N° National d'identification : 20005480700017

Ville : Marseille

Code postal : 13007

Groupement de commandes : Non

Département(s) de publication : 13

Section 2 - Communication

Lien vers le profil d'acheteur : <https://marchespublics.ampmetropole.fr/>

Identifiant interne de la consultation : 723A278

Intégralité des documents sur le profil d'acheteur : Oui

Utilisation de moyens de communication non communément disponibles : Non

Nom du contact : DGD Mobilités Durables Infrastructures Voirie - Direction Ressources et
Coordination - Service support juridique et marchés publics

Adresse mail du contact : Paul.barthet@ampmetropole.fr

Section 3 - Procédure

Type de procédure : Procédure adaptée ouverte

Conditions de participation :

- **Capacité économique et financière - conditions / moyens de preuve :** Conformément aux dispositions de l'article 2.II de l'arrêté du 22 mars 2019, si le candidat n'est pas en mesure de produire les renseignements et documents demandés ci-dessous, il est autorisé à prouver sa capacité économique ou financière par tout autre moyen considéré comme approprié par l'acheteur. - Déclaration concernant le chiffre d'affaires global et le chiffre d'affaires du domaine d'activité, portant sur les trois derniers exercices disponibles en fonction de la date de création de l'entreprise ou du début d'activité de l'opérateur économique, dans la mesure où les informations sur ces chiffres d'affaires sont disponibles (sur papier libre, DUME ou DC2 transmis en annexe).

- **Capacités techniques et professionnelles - conditions / moyens de preuve** : Conformément au I. - de l'article 3 de l'arrêté du 22 mars 2019, l'acheteur exige la production des renseignements et documents suivants : - Liste des principaux services fournis au cours des trois dernières années indiquant le montant, la date et le destinataire public ou privé. Les prestations de services sont prouvées par des attestations du destinataire ou, à défaut, par une déclaration de l'opérateur économique. Les éléments de preuve relatifs à des produits ou services pertinents fournis il y a plus de trois ans seront pris en compte. - Certificat(s) de qualification professionnelle établi(s) par des organismes indépendants OPQIBI 18.11 Ingénierie de voirie et réseaux divers courants, ou équivalent OPQIBI 03.31 Direction de l'exécution des travaux, ou équivalent OPQIBI 03.01 Planification - coordination (OPC) d'exécution courante OPQIBI 06.12 Evaluation environnementale des projets, travaux et aménagements, ou équivalent OPQIBI 13.03 Etudes de réseaux courants d'assainissement, ou équivalent OPQIBI 14.09 Etude d'éclairage public, ou équivalent L'acheteur accepte tout moyen de preuve équivalent ainsi que les certificats équivalents d'organismes établis dans d'autres Etats membres.

Technique d'achat : Sans objet

Date et heure limite de réception des plis : 25/06/2024 à 12:30

Présentation des offres par catalogue électronique : Interdite

Réduction du nombre de candidats : Non

Possibilité d'attribution sans négociation : Oui

L'acheteur exige la présentations de variantes : Non

Critères d'attribution : - Prix :50 % - valeur technique : 40 % - valeur environnementale : 10 %

Section 4 - Identification du marché

Intitulé du marché : Maîtrise d'oeuvre pour l'Aménagement de l'avenue du 4 Septembre/D48A depuis le carrefour avec les boulevards du Castellas / Armand Audibert à l'Est jusqu'au carrefour avec l'avenue Henri d'Attilio / boulevard Pierre et Marie Curie à l'Ouest sur la Commune de Châteauneuf-les-Martigues 13220

Code CPV principal - Descripteur principal : 71335000

Type de marché : Services

Description succincte du marché : Le présent marché consiste en une maîtrise d'oeuvre relative à l'aménagement de l'avenue du 4 septembre/RD48A, depuis le carrefour avec les boulevards du Castellas/Armand Audibert à l'Est, jusqu'au carrefour avec l'avenue Henri d'Attilio/boulevard Pierre et Marie Curie à l'Ouest, sur la commune de Châteauneuf-les-Martigues.

Lieu principal d'exécution du marché : Commune de Châteauneuf-les-Martigues

Durée du marché (en mois) : 48

Valeur estimée (H.T.) : 105000 euros

La consultation comporte des tranches : Non

La consultation prévoit une réservation de tout ou partie du marché : Non

Marché alloti : Non

Section 6 - Informations Complémentaires

Visite obligatoire : Non

Autres informations complémentaires : Il s'agit d'une consultation passée en procédure adaptée en application des dispositions de l'article 1^o de l'article R. 2123-1 du code de la commande publique. Le critère valeur technique sera apprécié au regard du mémoire technique en fonction du (des) sous critère(s) pondéré(s) indiqué(s) ci-dessous. -Sous-critère A : Pertinence des moyens humains affectés à l'ensemble des missions : 30 % -Sous critère 2 : Sous-critère B : Qualité de la méthodologie proposée décrivant la chronologie envisagée pour réaliser les différentes phases de la mission, précisant les points durs propres et généraux liés à l'opération : 70 % Le critère "valeur environnementale" sera apprécié en fonction de la "Qualité de la méthodologie proposée visant à répondre aux exigences de développement durable, en phases conception et réalisation" Dossier de consultation disponible via

<https://marchespublics.ampmetropole.fr>. Le candidat retirant ce dossier doit fournir une adresse mail valide et consultée. o Pour tous renseignements complémentaires sur cette consultation, le candidat doit se reporter au Règlement de la Consultation. o Les candidats devront remettre les déclarations, certificats et attestations prévus aux articles R. 2142-1, R. 2143-3 et R. 2143-11 du Code de la commande publique, permettant de vérifier que le candidat satisfait aux conditions de participation à la consultation : cf. Article 7.1 du Règlement de la consultation. o Informations sur les recours : le requérant peut saisir le tribunal administratif de Marseille de manière dématérialisée, par le biais de l'application informatique "Télérecours citoyen" accessible depuis le site internet www.telerecours.fr.

Date d'envoi du présent avis à la publication : 05/06/2024